

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 décembre 2019

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 2 décembre 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire
Mmes les conseillères

Rémi Fortin
Joyce Bérubé
Johanne Fillion
Lyne Gagnon
Roger Vaillancourt

MM. les conseillers

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale
et secrétaire-trésorière

Yvette Boulay

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2019-12-220

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D' l'ordre du jour de la séance du 2 décembre 2019 comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-12-221

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 4 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 novembre 2019 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 4 novembre 2019 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-12-222

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 4 novembre 2019 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 décembre 2019

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-12-223

APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de quatre-vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et soixante-et-onze (87 399.71 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de trois mille trois cent quatre-vingt-un dollars et neuf (3 381.09 \$), et les salaires nets payés au montant de seize mille six cent quatre-vingt-un dollars et quatre-vingt-quatre (16 681.84\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent sept mille quatre cent soixante-deux dollars et soixante-quatre (107 462.64 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 1599 à 1636 et du compte bancaire numéro 400058.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement de tous les comptes reçus au cours du mois de décembre 2019.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2019-12-224

PRISE D'ACTE – DÉPÔT – DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Il est proposé par Mme la conseillère. Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de MM. Rémi Fortin, Roger Vaillancourt, Mmes Joyce Bérubé, Johanne Fillion et Lyne Gagnon, en date du 2 décembre 2019 et ce, conformément à l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSE**

2019-12-225

CALENDRIER 2020 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE FÉVRIER 2020 – NOUVELLE DATE : 4 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du mois de février 2020, établie au 3 février 2020 par la résolution 2019-11-203;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE modifier le calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil municipal en fixant la séance ordinaire du mois de février au 4 février 2020.

D'afficher aux endroits désignés un avis public concernant le présent changement au calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil municipal, et ce, conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 décembre 2019

2019-12-226

DEMANDE D'APPUI ET DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieu rural sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieu rural ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement des milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- e) La capacité de payer des municipalités;
- f) L'accès difficile aux programmes existants;
- g) Les défis de développement des milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- h) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député Matane-Matapédia Pascal Bérubé afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

QUE le maire M. Rémi Fortin et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les documents requis à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-12-227

TRAVAUX PUBLICS – ACHAT DE PIÈCES POUR L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT – CAMION FREIGHTLINER 2019

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'équipement de déneigement de procéder à l'achat de pièces mécaniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère, Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE procéder à l'achat de pièces mécaniques pour l'équipement de déneigement chez le fournisseur Les Produits métalliques A.T. Inc. de Matane pour un montant de trois mille neuf cent vingt-trois dollars et vingt (3 923.20 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 décembre 2019

2019-12-228 BRIS D'UNE BOITE AUX LETTRES – 10, RUE DES PINS – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la boîte aux lettres de la propriété située au 10, rue des Pins est complètement endommagée par le camion de déneigement de la municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le paiement d'une partie de la réparation de la boîte aux lettres au montant de vingt-cinq dollars et quatre-vingt-dix-neuf (25,99 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-12-229 PRISE D'ACTE – MOUVEMENT DU PERSONNEL AU 2 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du mouvement du personnel de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 2 décembre 2019.

Terminaison

Steve Ross	journalier et opérateur de la machinerie municipale	21 novembre 2019
-------------------	---	------------------

Embauche

Nelson Paquet	journalier et opérateur de la machinerie municipale	25 novembre 2019
----------------------	---	------------------

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-12-230 ACHAT – PNEUS – ROUES – CAMION FREIGHTLIER 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat de deux (2) pneus et de deux (2) roues pour le camion Freightliner 2019;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont soumis des prix pour la fourniture pour l'achat des pneus et roues;

CONSIDÉRANT QU'il manquait de l'information sur une soumission ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser de procéder à l'achat de deux pneus (2) pneus 11R22.5 Sailun SW01 au coût de trois cent soixante-dix dollars (370,00 \$) chacun, taxes en sus, et de deux (2) roues en aluminium 22.5 au coût de deux cent quatre-vingt-quinze dollars (295,00 \$), chacune, taxes en sus, chez Pneus du Parc 9114-6415 Québec Inc. à Matane.

QUE la dépense totale s'élève à mille trois cent trente-six dollars (1 336,00 \$), taxes en sus, comprenant le montage des pneus et la taxe sur les pneus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-12-231 ACHAT ET INSTALLATION – RADIO MOBILE NOMADE SDM730-1-V-45W – ABROGATION – RÉSOLUTION 2019-11-207

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit moderniser le système de radio communication pour un meilleur contact entre les employés des travaux publics et le bureau municipal;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 décembre 2019

CONSIDÉRANT QUE des soumissions un meilleur système de communication plus performant et répondant mieux aux besoins de la municipalité ont été présentées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat et installation de trois appareils radio mobile Nomade SDM730-1-V-45W au coût de quatre cent cinquante-huit dollars et quarante-cinq (458,45\$), chacun, taxes en sus.

QUE le coût total comprenant l'achat et l'installation des équipements s'élève à mille trois cent vingt dollars et quatre-vingt-dix (1 320,90 \$), taxes en sus, le tout conformément à la soumission numéro 106203 déposée par Télécommunications de l'Est datée du 19 novembre 2019.

QUE le coût des frais d'accès mensuels pour les trois radios mobiles en mode répartition (Appels de groupe radio) s'élève à cinquante-neuf dollars et quatre-vingt-cinq (59,85 \$), taxes en sus, le tout conformément à la soumission numéro 106204 déposée par Télécommunications de l'Est datée du 19 novembre 2019.

D'abroger la résolution numéro 2019-11-207.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-12-232 PRISE D'ACTE – DÉPÔT – ÉTATS FINANCIERS – OMH DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – EXERCICE FINANCIER 2018

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt des états financiers de l'OMH de Saint-René-de-Matane pour l'exercice financier 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-12-233 GRAND PRIX CYCLISTE DE LA MATAPÉDIA – DEMANDE DE CIRCULER SUR LE CHEMIN DE LA COULÉE CARRIER ET LA ROUTE 195 – AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE du 12 au 16 août 2020, la région accueillera un événement cycliste de haut niveau;

CONSIDÉRANT QUE le dimanche 16 août 2019, le Grand Prix cycliste de La Matapédia empruntera certaines routes du territoire Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'organisation du Grand Prix cycliste de La Matapédia à emprunter le chemin de la Coulée Carrier et la route 195 faisant partie du territoire Saint-René-de-Matane lors de l'événement qui se déroulera le 16 août 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-12-234 VENTE DE SURPLUS D'ACTIFS – TROIS (3) RÉSERVOIRS EN PLASTIQUE – OFFRE D'ACHAT D'UN CITOYEN DU SECTEUR SAINT-LUC À MATANE

CONSIDÉRANT les trois (3) réservoirs en plastique, ressource matérielle ne servant plus au service des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'un citoyen du secteur Saint-Luc à Matane a déposé une offre d'achat concernant ces réservoirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 décembre 2019

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE vendre à M. Daniel Chouinard les trois (3) réservoirs en plastiques pour la somme de cent dollars (100 \$) en conformité avec son offre d'achat, datée du 27 novembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-12-235

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MME JULIE GAGNÉ À TITRE DE CONSEILLÈRE DU POSTE N^o 2 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE Mme Julie Gagné a transmis une lettre de démission le 27 novembre 2019;

CONSIDÉRANT le dépôt, par la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay de la lettre de démission de Mme Julie Gagné à titre de conseillère au poste n^o 2;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt de la lettre de démission de Mme Julie Gagné à titre de conseillère au poste n^o 2, en date de la réception au bureau le 27 novembre 2019;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AVIS DE VACANCES AU POSTE DE CONSEILLER – SIÈGE N^o 2 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, en conformité avec *l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums*, informe qu'une élection partielle municipale doit être tenue puisqu'il y a vacance au poste de conseiller au siège n^o 2 depuis le 27 novembre 2019. La lettre de démission de Mme Julie Gagné, à titre de conseillère, a été déposée devant le conseil municipal à la séance du 2 décembre 2019. En sa qualité de présidente d'élection et en conformité avec *l'article 339, alinéas 1 et 3, de la Loi sur les élections et les référendums*, Mme Yvette Boulay informe que le jour fixé pour la tenue du scrutin est le dimanche 23 février 2020.

2019-12-236

PROJET PILOTE- CONSOLIDATION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS – PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT l'enveloppe de huit mille cent soixante-huit dollars (9 168\$) disponible dans le Programme de développement des communautés – Volet local (FDT) pour les projets de la municipalité de Saint-René-de-Matane pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE cette somme doit être engagée d'ici le 31 mars 2020 et dépensée d'ici le 31 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le financement du projet « Consolidation des services communautaires et de loisirs » pour l'embauche d'un préposé aux loisirs et à la vie communautaire pour un montant d'aide financière de huit mille cent soixante-huit dollars déposée par la municipalité de Saint-René-de-Matane.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-René-de-Matane tous les documents jugés utiles ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-12-237

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF N^o 1 – CERTIFICAT D'ACCEPTATION PROVISOIRE PARTIELLE – PROJET PAVAGE DE DIVERSES RUES MUNICIPALES – LES ENTREPRISES D'AUTEUILS ET FILS INC.

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 décembre 2019

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à effectuer le paiement du décompte progressif n° 1, daté du 29 novembre 2019, à « Les Entreprises D'Auteuil et fils Inc. », concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet « Pavage de diverses rues municipales » pour un montant de cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quarante-deux dollars et soixante-douze (198 442,72 \$), taxes en sus, et ce, selon les recommandations de Tetra Tech QI Inc.

DE transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. et à Tetra Tech QI Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-12-238

EMPRUNT TEMPORAIRE – DESJARDINS ENTREPRISES DU BAS SAINT-LAURENT- TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT les travaux réalisés dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit effectuer un emprunt temporaire afin de combler le manque à gagner en attente de la subvention TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'effectuer un emprunt temporaire de trois cent mille dollars (300 000\$) auprès Desjardins Entreprises du Bas Saint-Laurent.

QUE le maire Rémi Fortin et la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-René-de-Matane tous les documents utiles et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter.

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2019

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance du mois de novembre 2019 de la MRC de La Matanie.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2019-12-239

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 2 décembre 2019, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Yvette Boulay, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 décembre 2019

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Rémi Fortin
Maire

Yvette Boulay DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière